

Et si on parlait de responsabilité ?

Une réflexion sur la responsabilité, dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Internationale des enfants et des jeunes

Pierre Calame

Document préparatoire, fph, 29 mai 2009, 13 pages (bip 3926)

Résumé

En juin 2010 se tiendra au Brésil une rencontre internationale des enfants et des jeunes. Ils débattront ensemble d'un texte commun d'engagement : « nous allons prendre soin de la planète ».

Cette rencontre internationale fait partie d'un effort plus vaste, associant tous les milieux sociaux et professionnels, pour élaborer un socle éthique commun. Ce socle, nécessaire pour gérer notre unique planète, fait actuellement défaut. La rencontre internationale est préparée dans différents pays et au sein de ces pays, dans des lycées et collèges.

La présente note est une contribution à cette préparation. Elle explique d'où est née la réflexion sur la Charte des responsabilités humaines et pourquoi le socle éthique commun repose sur l'idée de responsabilité.

1. Il était une fois

Les grandes rencontres mondiales de 1972 et 1992 reflètent la prise de conscience des menaces qui pèsent sur la planète.

2. La lente construction d'une communauté mondiale

Comment sont nées la charte de l'ONU et la déclaration des droits de l'homme et pourquoi a-il été envisagé de les compléter par un projet de charte de la Terre.

3. Vers un troisième pilier de la communauté internationale : petite histoire de l'élaboration de la Charte des responsabilités humaines

Comment, dans le cadre de « l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire », a-t-on élaboré un socle éthique commun à partir d'un dialogue entre religions et entre traditions philosophiques.

4. La responsabilité, face cachée du droit

Pourquoi, pour assurer les droits de chacun, il faut aussi que chacun assume des responsabilités

5. Responsabilité, interdépendance, liberté et pouvoir

La responsabilité est la contrepartie de l'interdépendance qui nous unit au reste de l'humanité, de notre propre liberté de choix et des moyens que nous avons d'agir.

Mots-clés thématiques : CHARTE DES RESPONSABILITÉS HUMAINES; ÉLABORATION COLLECTIVE D'UNE CHARTE; VALEURS ET ÉDUCATION; ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ; ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT; HISTOIRE; INTERCULTUREL

Mots-clés géographiques : MONDE; EUROPE

Mots-clés acteurs : JEUNES; ENFANTS; ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Réf. : [intranetfph/bip/3926](#), Q2j_E - Ethique et les jeunes

1. Il était une fois

Il était une fois, en 1992, l'organisation du Sommet de la planète, à Rio de Janeiro au Brésil. Ce fut une grande conférence mondiale sur l'environnement et le développement. Les « pays développés » y ont souligné la nécessité de protéger la planète. Les « pays en développement », eux, désiraient que soit reconnu leur droit au développement. Ils voulaient aussi que les pays les plus anciennement industrialisés assument leur responsabilité dans les problèmes écologiques actuels. Ils voulaient enfin qu'on mette à leur disposition de nouvelles ressources et techniques leur permettant de se développer de façon moins polluante.

En 1972, pour la première fois de l'Histoire, les différents Etats du monde avaient déjà organisé à Stockholm, en Suède, la première conférence mondiale de l'histoire sur l'environnement. C'était il y a bientôt quarante ans, l'époque de ce que l'on a appelé la guerre froide : pas

vraiment la guerre, pas vraiment la paix. Deux blocs dominaient le monde : d'un côté le bloc occidental, partisan de la démocratie et d'une économie fondée sur le marché, que l'on appelait parfois le bloc capitaliste, dominé par la puissance des Etats-Unis d'Amérique ; de l'autre le bloc communiste, dominé par l'Union Soviétique. Mais il y avait aussi un troisième groupe d'Etats. Ils refusaient de participer à ce partage du monde en deux et s'opposaient à l'impérialisme, au colonialisme, au néo-colonialisme et au racisme. Ils s'étaient regroupés sous la bannière des « Nations non-alignées ». Le mouvement, fondé en 1955 à l'initiative de l'Inde, de l'Égypte et de la Yougoslavie représentait déjà à l'époque plus de la moitié de la population mondiale.

L'Europe, elle, était divisée en deux par ce que l'on appelait le rideau de fer car il était très difficile de franchir la frontière qui séparait l'Europe de l'Ouest de l'Europe de l'Est.

Malgré toutes ces divisions, en Europe et dans le monde, il avait été possible de se réunir à Stockholm. Pourquoi ? Parce que ce que les deux blocs, capitaliste et communiste, quoiqu'antagonistes, suivaient le même modèle de développement. Industries, logements, transports, agriculture, consommaient de plus en plus de pétrole, de charbon, de minerais, de pesticides, d'engrais... Ils commençaient à découvrir que les ressources de la planète n'étaient pas infinies, que les eaux étaient de plus en plus polluées, que des espèces d'animaux et de plantes disparaissaient chaque année. Quant aux nations non-alignées, malgré leur dénoiement de la pollution, elles aspiraient à se développer selon le même modèle.

Le sommet de 1992, organisé pour le 20ème anniversaire de la conférence de Stockholm, était un événement bien plus important encore. Pour la

première fois, tous les chefs d'État avaient promis d'y participer. C'est dire qu'il y avait conscience du danger et des risques. Car, entre 1972 et 1992, malgré les avertissements, les choses n'avaient fait qu'empirer. Bien sûr, quelques efforts avaient été faits pour ne pas gaspiller l'énergie mais la consommation annuelle globale ne cessait de croître et les divisions entre « pays du Nord » et « pays du Sud » comme on commença à appeler les pays développés et les pays en voie de développement, s'étaient encore aggravées. L'amélioration des conditions de vie et l'enrichissement en Europe et aux Etats-Unis se faisaient toujours au prix de plus d'énergie et de matières premières. De nouveaux grands pays comme le Brésil, l'Inde, la Chine, la Corée avaient entrepris à leur tour leur développement industriel. L'impact écologique de ce développement mondial devenait de plus en plus insoutenable pour notre planète alors qu'il ne profitait qu'à une minorité de la population. Ne fallait-il pas repenser non seulement le modèle de développement, mais aussi les relations entre pays du Nord et pays du Sud ?

C'est pourquoi, au moment où ce Sommet de la Planète se préparait, on a beaucoup parlé d'élaborer et d'adopter une « Charte de la terre » : un texte sur lequel tous les Etats du monde se seraient mis d'accord pour définir les principes de protection en commun de notre planète, petite, fragile et peuplée et un mode de développement qui bénéficierait à tous.

Il faut se souvenir aussi que c'est en 1956 qu'a été lancé par les Russes le premier spoutnik, le premier satellite : premier objet fabriqué par l'homme et tournant, comme la lune, autour de la terre. Pour la première fois dans leur histoire, les hommes avaient été en mesure de prendre des photos de la terre vue de loin. Elle paraissait toute bleue et on l'a appelée la planète bleue. Pour la première fois, nous pouvions nous regarder en entier et dans notre petitesse.

Dans les années 1970, on commençait à voir les premières conséquences globales de la pollution. Avec les pluies acides, on se rendit compte que la pollution émise à un endroit donné pouvait avoir des conséquences très loin, parfois même dans d'autres pays voire d'autres continents. Pour prendre soin de notre environnement, il fallait donc s'unir au niveau mondial. Dans les années 1980, on a commencé à parler à la fois du trou dans la couche d'ozone et de l'effet de serre. De quoi s'agissait-il ? Pour le trou dans la couche d'ozone, de la découverte que certaines de nos activités quotidiennes, banales, par exemple l'usage des liquides de refroidissement dans nos réfrigérateurs ou l'usage de sprays pour les cheveux, avaient comme résultat final de produire une modification de la haute atmosphère, de la composition de l'air au dessus du Pôle Nord et du Pôle Sud, là, où précisément, n'habitaient que des pingouins et des ours blancs. Pour la première fois, on réalisait que notre mode de vie, en additionnant des milliards d'actes quotidiens, pouvait avoir des conséquences insoupçonnées et dramatiques, développant par exemple des cancers de la peau à des milliers de kilomètres de là ! Quant à l'effet de serre, c'est le phénomène physique qui explique que nous crevons de chaleur dans une voiture fermée, exposée au soleil. La chaleur pénètre,

notamment à travers les vitres mais elle est piégée à l'intérieur de la voiture, comme elle est piégée dans une serre vitrée que l'on utilise pour faire pousser les tomates dès le printemps. Toute la vie sur la terre repose sur la régulation des températures, ni trop chaudes, ni trop froides. S'il n'y avait pas d'effet de serre, c'est-à-dire la capacité de l'atmosphère à piéger l'énergie émise par le soleil, il n'y aurait pas de vie. Tout serait gelé. En sens inverse si, comme dans la voiture fermée, nous retenons trop d'énergie, la température monte et tout l'équilibre climatique se trouve modifié.

Dans les années 50 déjà, à l'époque de la guerre froide, on avait craint une évolution des climats, mais c'était à l'époque la crainte d'une guerre nucléaire. Si Américains et Russes avaient entrepris de se détruire mutuellement en se bombardant de bombes atomiques, il y aurait eu un tel effet d'émission de particules, comme on l'a connu localement avec des éruptions volcaniques, qu'on aurait pu produire ce que les savants appelaient un « hiver nucléaire ». Non seulement les villes auraient été détruites mais on aurait en plus produit un refroidissement généralisé. A l'époque, on pensait que seule la folie meurtrière des guerres pouvait produire de tels effets. La grande découverte des années 80 c'est que nous étions en train de produire les mêmes changements climatiques, avec des milliards d'actes parfaitement anodins comme celui de prendre la voiture pour aller s'acheter du pain ou comme celui de l'effet de serre.

Et, enfin, il y avait eu en 1986 le fameux accident de Tchernobyl, cette explosion d'une centrale nucléaire, dans ce qui était encore l'Union Soviétique, qui avait diffusé des particules radioactives dans toute l'Europe.

2. La lente construction d'une communauté mondiale

Voilà l'ambiance dans laquelle on a commencé à parler d'une Charte de la terre, de la nécessité d'élaborer des règles de vie commune. Une Charte à laquelle adhéreraient tous les Etats, pour éviter que des milliards d'actes quotidiens ne détruisent la planète.

En quoi était-ce nouveau ? Là aussi il faut revenir un petit peu à l'histoire. Avant la deuxième guerre mondiale, seuls les philosophes et les religieux parlaient de l'humanité comme d'une réalité. N'oublions pas qu'en 1945 l'esclavage, dans un pays comme la France, avait été aboli moins de 100 ans auparavant ! Cela voulait dire qu'il y avait moins de 100 ans encore, on admettait qu'un blanc et un noir ne faisaient pas partie de la même humanité. Un noir pouvait être traité comme un animal, parfois plus mal qu'un animal. C'est dire que l'on revient de très loin. Et même en 1945, le colonialisme qui était explicitement fondé sur l'inégalité des êtres humains, régnait en maître. Une grande partie du monde était encore sous la domination coloniale des puissances occidentales. Il n'existait aucune

règle internationale admise par tous. Il y avait bien des traités entre les Etats mais, il n'y avait aucune règle mondiale.

En 1918, après la première guerre mondiale, le président américain Woodrow Wilson avait voulu créer une « Société des Nations ». Notez bien l'expression. C'était des nations qui existaient, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, le Japon, les Etats-Unis, pas des peuples. Elles reconnaissaient qu'elles vivaient sur la même planète et qu'il fallait adopter un certain nombre de règles. Cette première tentative a échoué. Elle n'a pas empêché, trente ans après la première, de déclencher une seconde guerre mondiale bien plus sanglante encore. C'est pourquoi, à la fin de la seconde guerre mondiale, en 1945, les vainqueurs de la guerre et surtout les Américains ont dit : « plus jamais ça ».

Ce n'est pas un hasard si on a parlé de première et de deuxième guerres mondiales. Les guerres existent malheureusement depuis que l'humanité vit en société, que des concurrences existent entre les clans, entre les tribus, entre les nations, entre les Etats. Mais, jusqu'alors, les guerres, même les plus meurtrières, étaient restées locales. Au vingtième siècle, on a inventé le concept de guerre mondiale : des affrontements localisés au départ, par exemple entre l'Allemagne et la France, ont déclenché de proche en proche, par le jeu des alliances entre Etats et des empires coloniaux des pays en guerre, un embrasement guerrier qui s'est étendu au monde entier.

« Plus jamais ça », ont dit les vainqueurs de la deuxième guerre mondiale et ils ont essayé d'aller au-delà des Etats-Nations, de créer les premières règles de gestion de la planète. Ce fut la naissance de l'organisation des Nations-Unies, l'ONU. En réalité, si vous notez bien les mots, ce n'est pas une organisation de la planète, c'est encore une organisation des Nations. Ce ne sont pas des règles pour l'humanité, ce sont des règles pour les Nations. Et, plus encore, si vous regardez le fonctionnement des Nations-Unies, vous comprenez que ce ne sont pas des nations mais en réalité des Etats qui s'unissent. Les Nations-Unies c'est l'assemblée générale des Etats de la planète. Et ces Etats, relativement peu nombreux au départ, se sont multipliés lorsque les empires coloniaux, notamment de l'Angleterre et de la France, ont disparu dans les années 60 pour donner naissance à de très nombreux Etats indépendants. Ainsi, à l'époque où l'ONU fut créée et ses règles du jeu établies, la majorité des États d'aujourd'hui n'avaient pas voix au chapitre, car ils n'existaient pas, n'étaient que des colonies des puissances occidentales, tandis qu'aujourd'hui l'Assemblée Générale des Nations-Unies réunit près de 200 Etats : certains immenses, comme la Chine et l'Inde, d'autres minuscules comme le Bouthan ou le Luxembourg.

A la même époque, on a essayé de compléter cette organisation des Nations-Unies par des règles éthiques universelles. C'est l'idée que l'humanité pouvait partager, malgré les différences de religion ou de philosophie, malgré les différences de culture, des principes éthiques, moraux et politiques universels, qui étaient la marque de tout peuple civilisé.

Qui a proposé ces principes ? Ceux qui avaient gagné la guerre mondiale, au premier rang desquels les Etats-Unis d'Amérique mais aussi les Français, les Anglais, ceux qui voulaient instaurer un monde démocratique et pacifié. Où sont-ils aller chercher ces principes qu'ils voulaient universels ? Bien entendu dans leur propre histoire et leur propre culture. C'est ainsi que fut élaborée, essentiellement par un juriste français, René Cassin, et promue, avec l'aide de la femme du président des Etats-Unis, Eleanor Roosevelt, la Déclaration universelle des droits de l'homme. On avait bien, à l'époque, consulté des anthropologues. Ils avaient attiré l'attention sur la diversité des cultures et sur la difficulté, en conséquence, d'énoncer des règles universelles. Mais comme tout cela semblait trop compliqué et que, de toute manière, les « autres » n'avaient pas voix au chapitre, on ignora ces questions.

L'histoire de la déclaration des Droits de l'homme s'enracine dans l'histoire de l'Europe et des Etats-Unis. L'idée a commencé à germer en Angleterre dès le Moyen Age. Elle a été développée par les philosophes français de ce que l'on a appelé le Siècle des Lumières, entre 1700 et 1800. Elle a été reprise pour la première fois dans la construction d'un Etat lors de l'indépendance américaine en 1783 puis, lors de la Révolution française, par la Déclaration des droits de l'homme.

Voilà donc les deux piliers sur lesquels s'est construite, après la seconde guerre mondiale, la communauté internationale : la Charte des Nations-Unies ; la Déclaration universelle des droits de l'homme. A l'époque, la question de la sauvegarde de la planète n'avait pas été posée, pas plus que celle, pour les êtres humains de notre planète, de vivre ensemble dans le respect des différentes traditions et cultures.

Les droits auxquels on pensait, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, étaient des droits que les Etats étaient en mesure de garantir : liberté de pensée, liberté d'opinion, droit à la sécurité, droit de propriété. Et cette formulation, écrite des droits des individus était étrangère à de nombreuses cultures où la société était fondée sur l'idée de devoirs et de responsabilités réciproques des uns et des autres plutôt que sur des « droits » ; à des cultures où les individus ne se conçoivent qu'insérés dans des communautés (familles, castes, villages, groupes d'âge, religion etc.).

La question s'est donc trouvée posée, de plus en plus fortement, de savoir si ces deux piliers de la vie internationale construits au lendemain de la guerre étaient suffisants. Ne fallait-il pas se mettre d'accord sur d'autres principes, pour vivre durablement, vivre en paix sur notre petite planète bleue ? Ne fallait-il, pour cela, s'ouvrir aux autres cultures qui concevaient différemment la place des individus dans la société, de l'humanité dans l'univers ?

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait vu fleurir, au début des années 90, lors de la préparation du Sommet de la planète de Rio, une multitude de

projets de Charte de la Terre, cherchant à promouvoir cette nouvelle vision.

3. Vers un troisième pilier de la communauté internationale : petite histoire de l'élaboration de la Charte des responsabilités humaines

Au lendemain de la guerre, lorsqu'a été rédigée et adaptée la Déclaration universelle des droits de l'homme, on pensait encore que la civilisation occidentale pouvait définir des valeurs universelles, des valeurs valables pour toutes les autres sociétés, pour les Chinois, pour les Indiens, pour les Africains, et aussi pour toutes les traditions religieuses, bouddhiste, hindouïste, musulmane, animiste alors même que le colonialisme, en contradiction avec l'idée d'égalité de tous les hommes et femmes de la planète, était encore bien vivant.

Mais à la fin du vingtième siècle, au moment où il s'est révélé indispensable d'élaborer des principes éthiques communs pour gérer ensemble notre planète, des principes qui puissent guider à la fois les Etats et les comportements de chacun de nous, ce n'était plus seulement la tradition philosophique et religieuse occidentale qui pouvait imposer à toutes les autres des règles prétendument universelles.

Il fallait trouver un mécanisme pour inventer ensemble ces règles et parvenir à se mettre d'accord sur elles. Il ne s'agissait plus d'imposer au monde entier « la » vérité de l'Occident mais d'inventer ensemble des règles de vie commune, pour que la vie soit tout simplement supportable, au même titre qu'à l'échelle d'une classe de collège ou de lycée on doit nécessairement se mettre d'accord sur des règles de vie en commun pour que la classe puisse se dérouler normalement et pour que la vie collective soit possible.

Pour élaborer de telles règles au niveau international, la première chose à faire était de s'écouter mutuellement, de comprendre comment s'étaient élaborées ces règles du « vivre ensemble » dans les différentes traditions religieuses et philosophiques, la tradition européenne, la tradition africaine, la tradition chinoise, la tradition indienne, la tradition américaine, etc. C'est ainsi que l'on avait une chance de découvrir des principes communs.

Le travail a été mené non pas dans le cadre de discussions entre chefs d'Etat mais dans le cadre de ce que l'on a appelé « l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire ». Une alliance de gens de toutes origines géographiques, culturelles, professionnelles ou sociales qui pensaient qu'il fallait arriver à construire un monde où chacun était conscient de sa responsabilité vis-à-vis des autres (un monde responsable), où il fallait se respecter mutuellement (un monde pluriel) et

où l'on était tous dans le même bateau (un monde solidaire). Une alliance de gens qui pensaient aussi que la tradition européenne des « droits » des individus avait beaucoup apporté à la civilisation mais que le moment était peut-être venu de s'enrichir des apports d'autres cultures, plus centrées sur les responsabilités que sur les droits et qui concevaient autrement que les Occidentaux la place de l'humanité au sein de l'univers.

C'est ce travail entre traditions religieuses et philosophiques qui a abouti à découvrir des principes communs résumés dans le titre du texte : la Charte des responsabilités humaines.

4. La responsabilité, face cachée du droit

Peut-on concevoir, à l'échelle d'une classe de collège ou de lycée, une vie collective seulement fondée sur des droits ? L'un dit : « j'ai le droit d'étudier en silence ». L'autre dit : « j'ai le droit de parler ». L'un dit : « j'ai le droit de ne pas vivre dans une classe dépotoir » et l'autre dit : « j'ai le droit de laisser mes feuilles de brouillon sur la table en sortant » ou encore « de faire des dessins sur la table quand ce que raconte le professeur m'ennuie ». Petite illustration du fait que l'on ne peut pas baser une vie collective sur l'addition de droits.

Mais ce qui se passe à l'échelle d'une classe est vrai aussi à l'échelle de la société et de la planète toute entière. « J'ai le droit de me déplacer en voiture ». « J'ai droit à un bon emploi ». « J'ai le droit de me baigner dans des rivières ou dans la mer et que l'eau soit claire et propre ». « J'ai droit à un environnement sain ». « J'ai droit à un bon système de santé ». « J'ai droit à la retraite ». « J'ai droit à des villes agréables ». Bravo, mais qui a le devoir de m'assurer tout cela ? L'Etat ? Mais c'est qui l'Etat ? Si l'Etat produit tout cela, il limite aussi mes droits, il exige de moi de verser des impôts importants, de cotiser fortement pour ma retraite future, de ne pas faire de bruit la nuit, de ne pas utiliser ma voiture pour aller chercher du pain, etc. Est-ce bien l'Etat, un Etat tout puissant, ou est-ce des règles de vie en société ? Si je veux un bon emploi, est-ce l'Etat qui doit me le fournir ? Et si ce n'est pas l'Etat c'est qui ? Les entreprises ? Mais si je n'achète pas les produits de ces entreprises, comment pourront-elles offrir des emplois ? Et que se passe-t-il dans des pays, et ils sont nombreux, où l'Etat n'a jamais garanti les droits, mais les a plutôt violés ? Où il n'y a pas de sécurité sociale ? Où l'Etat n'a pas les moyens de payer ses juges ? Où une grande partie de la vie économique se fait hors secteur formel ?

A l'échelle d'une petite communauté, d'une société et plus encore à l'échelle de la planète toute entière, il n'y a de droit que s'il y a en même temps des responsabilités.

En Occident, la démocratie est l'héritière de la tradition des villes grecques. Ces villes étaient certes gouvernées par des citoyens libres mais

ils n'étaient qu'une petite partie de la société. Les femmes, les esclaves et tous les étrangers n'étaient pas des citoyens. Tous les citoyens participaient à la gestion de la cité, avaient leur mot à dire, avaient leurs droits, mais en échange ils avaient des responsabilités, en particulier celles de défendre la cité contre les ennemis extérieurs. Ainsi l'idée de citoyenneté, de tout temps, a associé des droits et des responsabilités.

Il en va de même aujourd'hui. La grande différence avec l'ancien temps c'est que notre responsabilité, contrepartie inévitable de nos droits, ne peut plus se limiter à une responsabilité vis-à-vis de notre famille, de notre quartier ou de notre ville. Elle s'étend à la planète toute entière.

5. Responsabilité, interdépendance, liberté et pouvoir

Pourquoi le travail de dialogue entre les religions et entre les traditions des différentes civilisations, mené dans le cadre de « l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire », a-t-il abouti à mettre la responsabilité au centre de l'éthique universelle ? Et d'abord qu'est-ce que l'éthique ?

Il faut tout d'abord bien comprendre la différence entre éthique et morale. La morale se limite à dire ce que je dois faire ou ce que je ne dois pas faire. La morale est un règlement. Tu ne tueras pas. Tu ne voleras pas. Tu ne colleras pas de chewing-gum sous ta table. Tu ne taperas pas tes camarades, etc. et si tu enfreins le règlement, tu seras puni. On dit pour cela que la morale est prescriptive. Elle prescrit ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Le respect de la morale repose, même si l'on est profondément d'accord sur l'intérêt de ces règles, sur la crainte de la punition. L'éthique, c'est autre chose. C'est notre manière d'adhérer, de nous appuyer sur des principes auxquels nous croyons profondément pour guider nos propres choix. Si je me sens responsable de la protection de l'eau, je vais être attentif à ma manière de me comporter, mais personne n'est là pour me dire que j'ai le droit d'utiliser telle quantité d'eau par jour et pas telle autre. Si je veux préserver le climat, je dois être attentif au mode de déplacement que j'utilise mais personne n'est là pour me dire « il ne faut pas prendre ta voiture, il faut prendre ton vélo ». C'est à moi, en mon âme et conscience, de prendre ces décisions. Ainsi la morale fait appel à la peur d'être puni tandis que l'éthique, elle, fait appel à la conscience que chacun d'entre nous a de ce qu'il est souhaitable ou non de faire. C'est à nous de faire les choix. L'éthique est beaucoup plus exigeante que la morale.

Quand nous réfléchissons profondément à l'idée de responsabilité, nous découvrons qu'elle est inséparable de trois autres idées : celle d'interdépendance, celle de liberté et celle de pouvoir.

D'abord l'interdépendance. Dans certaines traditions culturelles, l'être humain n'est qu'un élément parmi d'autres éléments vivants. Il n'est pas supérieur à ces autres éléments ; tout ce qui vit sur terre fait partie d'un Grand Tout. Tout et tous sont inter-reliés comme dans un tissage de telle manière qu'ils sont automatiquement responsables les uns des autres. Si nous existons ce n'est que grâce et à travers les autres. Dès le départ, des parents se sont occupés de nous et la Nature donne tout ce qu'il faut pour nous nourrir. Dès notre naissance nous sommes inscrits dans des relations de dépendance. On prend soin de nous, on s'occupe de nous et nous aussi nous devons faire de même. La vie n'est faite que d'échanges, d'interdépendances. Aujourd'hui, une autre dimension se rajoute à cette interdépendance. Reprenons le cas du trou dans la couche d'ozone, de l'effet de serre, ou de tout ce qui concerne la préservation de la planète. Ma responsabilité ne se limite pas à mes camarades de classe, aux habitants de ma ville ou même aux habitants de mon pays. Dès lors que je constate une interdépendance entre ce que je fais et les conditions concrètes de vie à l'autre bout de la terre, ma responsabilité change de nature. Dans l'espace, elle s'étend à la planète toute entière. Dans le temps elle prend en compte les conséquences de mes actes sur les générations futures et sur les ressources finies de la terre . Plus il y a d'interdépendance, plus il y a de responsabilité. Si, par mes comportements quotidiens, je modifie le climat dans cinquante ans, je dois assumer mes responsabilités vis-à-vis des générations futures et de la planète. C'est à partir du Sommet de la Planète de 1992 qu'on a commencé à parler de « droit des générations futures » et à dire : « nos enfants et petits-enfants encore à naître, qui n'existent pas encore et donc n'auront aucun moyen d'aller se plaindre en justice, ont droit à une planète vivable. S'ils ont droit à cette planète vivable, il faut que nous ayons la responsabilité d'assurer qu'elle sera encore vivable dans 50 ans, 100 ans ». D'où la belle formule : « nous ne possédons pas la Terre, nous l'empruntons à nos enfants ».

Autrefois, quand on parlait de responsabilité, on parlait des conséquences immédiates de comportements « irresponsables ». Empêcher de dormir mon voisin la nuit parce que j'aime écouter la musique très fort, ou blesser l'enfant du voisin parce que je circule en vélomoteur dans la cour et sans faire attention à lui. Tout cela reste vrai mais il faut aussi assumer la responsabilité de l'impact de nos actes à l'autre bout de la planète ou sur les générations futures. Ainsi, responsabilité et interdépendance sont intimement liées entre elles.

Il en va de même de la responsabilité et de la liberté. Si je n'avais aucune liberté, si les adultes, les institutions, l'Etat, me disaient dans le détail ce que je dois faire à chaque moment de ma vie, alors je n'aurais aucune responsabilité ! Si les conséquences de mes actes étaient mauvaises, les adultes, les institutions, les Etats, n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Je n'ai donc de responsabilité que parce que j'ai de la liberté.

Enfin, la responsabilité est inséparable du pouvoir : si ce que je faisais n'avait aucun impact sur personne, alors ma responsabilité elle-même

serait microscopique. Mais si, au contraire, je suis maire de ma ville, si je suis chef d'Etat, si je dirige une entreprise, si je suis savant, alors ce que je vais faire, ce que je vais décider aura des conséquences pour des millions de personnes. Plus j'ai de pouvoir, plus j'ai, en contrepartie, de responsabilité.

La Charte des responsabilités humaines a voulu traiter de manière précise ce lien entre responsabilité, interdépendance, liberté et pouvoir. Voilà ce qu'elle écrit pour décrire les trois dimensions de la responsabilité.

Extrait de la Charte :

« L'interdépendance croissante entre les individus, entre les sociétés, et entre les êtres humains et la nature renforce les effets du comportement des individus et des groupes humains sur leur environnement social et naturel, qu'il soit proche ou lointain.

Cette situation ouvre à chacun d'entre nous des possibilités nouvelles pour jouer un rôle dans les nouveaux défis auxquels est confrontée l'humanité : tout être humain a la capacité d'assumer des responsabilités ; même lorsque des personnes se sentent impuissantes, elles gardent la possibilité de s'allier à d'autres pour créer une force collective.

Alors que tous les êtres humains peuvent également prétendre à leurs droits humains, leurs responsabilités sont proportionnelles aux possibilités dont ils disposent. Plus une personne dispose de liberté, d'accès à l'information, de connaissances, de richesse et de pouvoir, plus elle a la capacité d'exercer des responsabilités et l'obligation de répondre de ses actes.

Les responsabilités s'appliquent non seulement aux actions présentes et futures, mais aussi aux actions passées. Les dommages passés causés de manière collective doivent être assumés moralement par la collectivité concernée, et réparés concrètement autant que possible.

Dans la mesure où nous ne connaissons que partiellement les conséquences de nos actes maintenant et dans le futur, notre responsabilité exige également d'agir avec une grande humilité, et de faire preuve de précaution ».

Discutons de ces trois dimensions. La première renvoie à ce qui a été dit précédemment : l'interdépendance. Prenons un chercheur dans son laboratoire. Il fait des découvertes, par exemple en matière de biologie. Il sait produire de nouvelles plantes ou de nouveaux animaux qui n'existaient pas jusqu'à présent dans la nature. Il sait manipuler des êtres microscopiques, des microbes, des virus. Il sait en créer de nouveaux. Voilà que des entreprises sont décidées à développer ces plantes ou ces animaux à leur propre profit. Et la diffusion de ces plantes ou de ces animaux produit des effets catastrophiques dans la nature, ou encore des terroristes s'emparent de ces travaux biologiques pour lancer de nouveaux virus dans une population. Notre chercheur est-il responsable ?

Il répond : « non je ne suis pas responsable, mon seul travail était de percer les secrets de la nature, de faire des découvertes nouvelles ». Alors, responsable ou pas ? Et nous à notre échelle, nous n'avions pas conscience que notre manière de consommer, les produits que nous utilisons, nos modes de vie, la manière de nous déplacer, avaient au bout du compte des conséquences à l'autre bout de la planète ou sur les générations futures. Nous n'étions pas conscients de cela. D'ailleurs si nous avons été les seuls à nous comporter ainsi, il n'y aurait aucune conséquence grave ! C'est parce que nous sommes des milliards à nous comporter de la même manière que ces conséquences sont graves. Alors responsables ou pas ? C'est toute la question de savoir si notre responsabilité s'arrête à ce que nous savons et s'arrête aux effets immédiats et connus de nos actes ou si elle s'étend aussi aux conséquences imprévues et à long terme.

Deuxième dimension, la proportionnalité de la responsabilité et du pouvoir. Beaucoup d'entre nous rêvent d'avoir un bon métier. Un métier qui ne serait pas seulement un métier de simple exécutant derrière une machine ou un ordinateur, mais un métier qui, comme on le dit, comporte des responsabilités, du pouvoir. Est-ce que chacun d'entre nous a les mêmes responsabilités ou est-ce que le fait de vouloir disposer de liberté et de pouvoir induit plus de responsabilité ? Est-ce qu'il y a ceux qui ont des responsabilités et d'autres qui n'en n'ont pas du tout ou est-ce que chacun d'entre nous a des responsabilités mais proportionnelles à son pouvoir et à son savoir ?

Troisième dimension, pouvons nous dire que nous n'avons pas de responsabilité simplement parce que nous nous sentons impuissants ? Cela fait-il partie de notre responsabilité de nous réunir avec d'autres, de nous allier avec d'autres, à l'échelle de la salle de classe ou à l'échelle de la planète pour conquérir le pouvoir nécessaire à l'exercice des responsabilités ?

Les adultes d'aujourd'hui ont-ils assumé leurs responsabilités de citoyens de la planète ? Ont-ils pris au sérieux les droits des générations futures ? Et vous, quels citoyens voulez vous être ?